

Conseil Municipal de CAMBRAI

Séance Publique du 25 MARS 2019 à 18 heures

PROCES-VERBAL

Etaient Présents

M. François-Xavier VILLAIN, Maire de CAMBRAI
Mme DELEVALLEE, Maire-Adjointe
M. SIEGLER ; Mme DEMONTFAUCON ; M. PA VILLAIN ; Mme SAYDON ; M. LEVEQUE (jusqu'au 9^{ème} objet) ; Mme HERBIN ; M. DHENIN ; M. MOAMMIN Adjoint au Maire
M. LEGENDRE ; M. BAVENCOFFE ; Mme BARTIER (jusqu'au 21^{ème} objet) ; Mme BOUQUIGNAUD ; Mme FISCHER ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ; Mme LIENARD ; M. COUPE ;
M. DERASSE ; M. BARTKOWIAK ; M. LEROUGE (jusqu'au 21^{ème} objet) ; Mme CHARPENET ;
M. TRANOY ; M. VAILLANT ; M. RENOUARD ; M. DELHAYE ; Mme BRIQUET

Absents excusés

Mme LABADENS qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE
M..MOITY
M. LEVEQUE (à compter du 10^{ème} objet)
Mme BARTIER (à compter du 22^{ème} objet)
Mme BILBAUT qui a donné procuration à Mme BARTIER
Mme HOSCHEDE
Mme CAFEDE
Mme DROBINOHA
M. LEROUGE (à compter du 22^{ème} objet)
M. SIMPERE qui a donné procuration à M.MOAMMIN
Mme MOYSAN
Mme LECLERCQ
M. ROGER

NOMINATION DU SECRÉTAIRE POUR LA SÉANCE

Monsieur Benoît Vaillant est nommé secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 JANVIER 2019

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance est adopté.

MOTION. FERMETURE DE CLASSES

M. LE MAIRE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal s'oppose aux différentes fermetures de classes et transmet cet avis à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et à Madame la Rectrice de l'Académie.

Abstention : M. RENOUARD

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET PRINCIPAL. COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018. COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

Le conseil municipal à l'unanimité des votants, vote et arrête le compte administratif 2018 et le compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal qui font apparaître un besoin de financement de la section d'investissement de 6 837 817.74 € et un résultat de fonctionnement à affecter de 8 759 399.28€.

Abstentions : M. RENOARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET PRINCIPAL. AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

- R002 : 1 921 581.54€
- Affectation en réserve R 1068 : 6 837 817.74 €

Abstentions : M. RENOARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de porter sur « l'état de notification des taux d'imposition 2019 », les taux suivants :

- Taxe d'Habitation : 22,99 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 18,12 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 28,66 %

Abstentions : M. RENOARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET PRIMITIF 2019

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A la majorité, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2019 et autorise Monsieur le Maire à contracter en fonction des investissements 2019, tout ou partie du programme d'emprunt inscrit au présent budget.

Votes contre : M. RENOARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES »

a) Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « service extérieur des pompes funèbres ».

Abstentions : M. RENOARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES »

b) Affectation du résultat 2018

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'inscrire en report à nouveau (article D002) la somme de 22,63 € (déficit de fonctionnement).

Abstentions : M. RENOARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES »

c) Budget Primitif 2019

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif annexe de l'exercice 2019 « service extérieur des pompes funèbres ».

Abstentions : M. RENOARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE »

a) Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « service de distribution d'eau potable ».

Abstentions : M. RENOARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE »

b) Affectation du résultat 2018

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

- Affectation en réserve R 1068 : 520 057.11 €

Abstentions : M. RENOARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE »

c) Budget Primitif 2019

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif annexe de l'exercice 2019 « service de distribution d'eau potable ».

Abstentions : M. RENOARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « BASE DE TOURISME FLUVIAL »

a) Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « base de tourisme fluvial ».

Abstentions : M. RENOARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « BASE DE TOURISME FLUVIAL »

b) Affectation du résultat 2018

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

Affectation en réserve R 1068 : 8 187,27€

Abstentions : M. RENOARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « BASE DE TOURISME FLUVIAL »

c) Budget Primitif 2019

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif annexe de l'exercice 2019 « base de tourisme fluvial ».

Abstentions : M. RENOARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « THEATRE, SALLES MUNICIPALES ET BATIMENTS COMMUNAUX A USAGE COMMERCIAL »

a) Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « Théâtre, salles municipales et bâtiments communaux à usage commercial ».

Abstentions : M. RENOARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « THEATRE, SALLES MUNICIPALES ET BATIMENTS COMMUNAUX A USAGE COMMERCIAL »
b) Affectation du résultat 2018

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'inscrire en report à nouveau (article R002) la somme de 1 616.07€ (excédent de fonctionnement).

Abstentions : M. RENOUARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « THEATRE, SALLES MUNICIPALES ET BATIMENTS COMMUNAUX A USAGE COMMERCIAL »
c) Budget Primitif 2019

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif annexe de l'exercice 2019 « Théâtre, salles municipales et bâtiments communaux à usage commercial ».

Abstentions : M. RENOUARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « CONFECTION / VENTE DE REPAS »

a) Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « confection / vente de repas ».

Abstentions : M. RENOUARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « CONFECTION / VENTE DE REPAS »

b) Affectation du Résultat 2018

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'inscrire en report à nouveau (article R002) la somme de 401,75€ (excédent d'exploitation).

Abstentions : M. RENOUARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. CONFECTION / VENTE DE REPAS

c) Changement de dénomination du budget annexe « confection / vente de repas » en budget « Restauration »

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

Il a été convenu d'inscrire sur la présentation du budget primitif 2019 les charges et les produits liés aux restaurants satellites qui auparavant étaient imputés sur le budget principal.

De ce fait, il vous est demandé de décider de la dénomination de ce budget annexe en budget « Restauration ».

**COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « RESTAURATION »
d) Budget Primitif 2019**

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif annexe de l'exercice 2019. « Restauration ».

Abstentions : M. RENOARD
M. DELHAYE

**COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE « BASE DE TOURISME
FLUVIAL » MODIFICATION ET CREATION D'UNE DUREE D'AMORTISSEMENT**

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

Concernant le budget annexe « Base de Tourisme Fluvial », il y a lieu dorénavant d'amortir le :

- Compte 2138 « Autres constructions » sur 20 ans
- Compte 2153 « Réseaux divers » sur 20 ans
- Compte 2157 « Matériel et outillage de voirie » sur 10 ans

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'approuver l'ajout de ces durées d'amortissement, les inscriptions budgétaires et autorise l'application de celles-ci pour les immobilisations concernées.

Abstention : M. RENOARD

**COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « RESTAURATION »
MODIFICATION ET CREATION D'UNE DUREE D'AMORTISSEMENT**

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

Concernant le budget annexe « Restauration », il y a lieu dorénavant d'amortir le :

- Compte 2051 « Concessions et droits similaires » sur 2 ans
- Compte 2181 « Installations générales, agencements et aménagements divers » sur 20 ans
- Compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » sur 5 ans
- Compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » sur 10 ans

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'approuver l'ajout de ces durées d'amortissement, les inscriptions budgétaires et autorise l'application de celles-ci pour les immobilisations concernées.

Abstention : M. DELHAYE

**COMPTABILITE COMMUNALE. PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES DU
BUDGET ANNEXE « RESTAURATION »**

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à une provision de 85 000€ sur le budget primitif 2019 relative aux impayés liés à la perception des ventes de repas.

**COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. « RESTAURATION ».
AVANCE REMBOURSABLE EXERCICE 2018**

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

Selon les dispositions de l'article L 2224.1 du code général des collectivités territoriales, les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

L'exercice budgétaire étant clôturé, à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'approuver l'avance versée au Budget Annexe : Restauration :

Equilibre de l'investissement :

		Montant
276351	Avance aux budgets annexes	190 270.42 €
251.1	Restaurant scolaire	

Equilibre de fonctionnement:

		Montant
67441	Subvention aux budgets annexes	280 000,00 €
251.1	Restaurant scolaire	

Abstentions : M. RENOARD
M. DELHAYE

**COMPTABILITE COMMUNALE. SUBVENTIONS AVANCES ET CONTRIBUTIONS
EXERCICE 2019**

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

Selon les dispositions de l'article L 2224.1 du code général des collectivités territoriales, les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

L'exercice budgétaire n'étant pas clôturé, à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'approuver la participation plafonds. Des états liquidatifs seront fournis en clôture d'exercice afin de justifier les équilibres réels et les versements s'y rattachant.

Subventions d'équilibre de fonctionnement :

		Inscriptions budgétaires
67441	Subvention aux budgets annexes	180 000,00 €
020.11	Théâtre et Location de salles	
67441	Subvention aux budgets annexes	153 223.63 €
026.2	Pompes funèbres	
67441	Subvention aux budgets annexes	1 015 598.25 €
251.1	Restaurant scolaire	
67441	Subvention aux budgets annexes	400,00 €
414.1	Capitainerie	

Avance remboursable :

		Inscriptions budgétaires
276351	Subvention aux budgets annexes	58 300.00 €
414.1	Capitainerie	

Subventions d'équilibre d'investissement :

		Inscriptions budgétaires
204164	Subvention aux budgets annexes	58 000,00 €
251.1	Restaurant scolaire	

Autres contributions :

		Inscriptions budgétaires
30.21	SIVU Cambrai - Caudry	50 000.00 €
811.1	Eaux pluviales - SIAAC	106 000,00 €
820.3	SIVU Murs Mitoyens	100 000,00 €

Abstentions : M. RENOARD
M. DELHAYE

COMPTABILITE COMMUNALE. AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de l'ouverture des autorisations de programmes et les crédits de paiements.

Abstention : M. RENOARD

COMPTABILITE COMMUNALE. ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE POUR L'ANNEE 2020

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide de l'application du nouveau tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure qui s'élève pour l'année 2020 à 21,10 € par mètre carré et par an pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus.

COMPTABILITE COMMUNALE. RAPPORT PARITE : HOMME/FEMME

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

Le conseil municipal a pris acte du rapport de présentation de la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

COMPTABILITE COMMUNALE. RATIFICATION DES SUBVENTIONS

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide du versement des subventions aux associations, clubs ou autres organismes à raison de :

- 1 578.192,72 € (hors CCAS) en subventions de fonctionnement ;
- 15 916,00€ en subventions exceptionnelles ;
- 8 500,00€ en bourses d'aide à la pratique sportive et culturelle :

Abstention : M. DELHAYE

AIDE AUX COMMERCANTS. MODIFICATION

Mme BOUQUIGNAUD - Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide de l'extension des aides aux commerçants et artisans ouvrant un ou plusieurs autres établissements.

CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE. VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2018, DES PARTICIPATIONS 2018 ET ACOMPTES 2019

Mme DEMONTFAUCON - Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide, dans le cadre du contrat Enfance et Jeunesse, les versements suivants :

- o versement des subventions pour l'année 2018 aux structures socio-culturelles de la ville de Cambrai pour un montant 124 560€ ;
- o versement des participations au CCAS pour l'année 2018 pour un montant de 220 710,13€ ;
- o versement des acomptes aux structures socio-culturelles pour l'année 2019 pour un montant de 62 280,00€.

A) BOURSE INITIATIVE JEUNE.

Demande d'une jeune étudiante

Mme LIENARD - Rapporteur

A la majorité, le conseil municipal décide du versement d'une bourse d'un montant de 450 € à une jeune étudiante cambrésienne en Master 1 de Marketing Communication Culture à l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) de Lille qui a pour projet d'effectuer un stage de 5 mois à Barcelone, dans le cadre de ses études.

Vote contre : M. DELHAYE

B) BOURSE INITIATIVE JEUNE.

Demande d'un jeune cambrésien

Mme LIENARD - Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide du versement d'une bourse d'un montant de 350 € à un jeune Cambrésien de 23 ans diplômé en audiovisuel, qui a intégré le studio d'animation 3D Team à Paris. Passionné de cinéma, il a écrit et produit un vidéo clip intitulé Epoque, clip de rap filmé à Cambrai.

**TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE.
AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER DEUX AVENANTS A LA CONVENTION**

M. PA VILLAIN - Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer deux avenants à la convention permettant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, documents budgétaires, arrêtés).

**VENTE A LA SOCIETE NOREVIE DE TERRAINS AVENUE DE DUNKERQUE A
CAMBRAI SECTION AKN° 123 POUR 16 777m² (ANCIENS ETABLISSEMENTS
NETS)
PARTIE DE LA PARCELLE AN N° 376 POUR ENVIRON 5100 m² (ANCIEN
ETABLISSEMENT IENA)**

Mme HERBIN - Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de la vente à la Société Norévie des terrains appartenant à la Ville tels que repris ci-dessous :

* avenue de Dunkerque cadastré section AK n° 123 pour 16 777 m² (anciens Etablissements NETS) au prix de 370 000 € net vendeur (soit 22 €/m²) afin d'y développer un programme d'environ 51 logements (programmation 2019) ;

* d'une partie d'un terrain avenue de Dunkerque cadastré section AN n° 376 pour environ 5 100 m² (qui sera définie par un document d'arpentage - frais à la charge de l'acquéreur) au prix de 120 000 € net vendeur (soit 23,50 €/m²) afin d'y développer un programme d'environ 24 logements (programmation 2020) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés à intervenir et à prévoir au budget les lignes de recettes correspondantes.

**SITE PARK SERVICES AVENUE DU CATEAU. ACQUISITION D'UNE PARCELLE
DE TERRAIN (SECTION BE N° 297 POUR 1998 m²) APPARTENANT A LA SCOM
PATRICAM**

Mme HERBIN - Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de l'achat d'une parcelle de terrain avenue du Cateau site Park Services, cadastrée section BE n° 297 de 1 998m² à la Scom Patricam, au prix de 20 000€ (évaluation des services fiscaux en date du 3/11/2015);
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir (frais à la charge de la Ville) ;
- de prévoir au budget la ligne de dépense correspondante.

Madame Delevallée n'a pris ni part au débat en quittant l'assemblée, ni part au vote.

CHANGEMENT D'APPELLATION DE LA RUE DE NOYON EN RUE HENRI DE LUBAC

Mme HERBIN - Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide du changement d'appellation de la rue de Noyon en rue Henri de Lubac.

DENOMINATION DE LA VOIE DE DESSERTE DE LA CLINIQUE PSYCHIATRIQUE RUE SIMONE VEIL

Mme HERBIN - Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide de dénommer la voie de desserte pour la clinique psychiatrique : rue Simone Veil.

AVENUE DE PARIS. AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE DESSERTE POUR LA CLINIQUE PSYCHIATRIQUE. AVENANT A LA CONVENTION BIPARTITE DU 08/12/2016

Mme HERBIN - Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de régularisation et de prévoir au budget les sommes nécessaires.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)

Mme HERBIN - Rapporteur

La loi du 17 février 2005 dite «Loi Handicap» imposait que tous les établissements recevant du public de catégorie 1 à 5 disposent d'un diagnostic accessibilité et soient accessibles à tous les usagers, quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015.

A cet effet, un Agenda d'Accessibilité prescrivant les travaux à mettre en œuvre doit être établi et déposé en Sous-Préfecture.

A l'heure actuelle, certains bâtiments sont déjà dans un schéma opérationnel de travaux d'accessibilité (Marché Couvert - salle Jean-Marie Vanpouille - Eclipse - Centre Social Martin-Martine).

Pour les autres bâtiments, un calendrier a été établi pour une durée de 9 ans avec un montant de travaux estimé à environ 230 000 € HT/an.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'approuver cette délibération afin de compléter le dossier de demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Abstention : M. RENOUARD

TRAVAUX DE BORDURATION AVENUE DE VALENCIENNES. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme HERBIN - Rapporteur

Le Département du Nord envisage la réfection du tapis d'enrobés de l'avenue de Valenciennes (RD 630) à la fin du premier semestre 2019.

La Ville de Cambrai souhaite accompagner cette opération par la reprise de certaines bordures fortement dégradées, sur un linéaire de 222 mètres.

Le montant des travaux est estimé à 45 692,77 € HT, soit 54 831,32 € TTC.

Le Conseil Départemental peut accompagner ce projet à hauteur de 35% du montant des travaux plafonnés à 50% pour la borduration, soit environ 22 846,38 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention escomptée auprès du Conseil Départemental et à signer la convention à intervenir.

***PROJET EOLIEN DE QUIEVY. LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE 20KV
CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE « VILLE DE CAMBRAI/ ENEDIS »***

Mme HERBIN - Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage bipartite « Ville de Cambrai/ENEDIS » reprenant les modalités techniques, juridiques et financières incombant à chacun et de prévoir au budget la ligne de recette de 1800€.

***OCCUPATION D'IMMEUBLES COMMUNAUX PAR DU PERSONNEL
COMMUNAL PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE***

Mme HERBIN - Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'actualiser la liste des logements de fonction en y ajoutant le 77 rue de Jean Goude correspondant au logement du camping municipal à compter du 1^{er} avril 2019.

***PERSONNEL COMMUNAL. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL.
CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE CAMBRAI ET
L'ASSOCIATION SHOP IN CAMBRAI***

M. PA VILLAIN - Rapporteur

L'association Shop In Cambrai dont le but est de rechercher et mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de promouvoir le commerce local, a sollicité de la Ville de Cambrai la mise à disposition d'un agent à temps non complet (15 heures/semaine) dont les missions principales seraient la gestion des adhésions des commerçants et artisans à cette association et la participation à la mise en place des animations.

Il est proposé à l'Assemblée, en accord avec l'agent concerné, la mise à disposition par la Ville de Cambrai à l'association Shop In Cambrai d'un Adjoint administratif à temps non complet (15 heures/semaine) pour occuper les fonctions précitées.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter cette mise à disposition pour une période de 6 mois avec effet au 11 mars 2019, avec reconduction possible sur demande expresse de l'association Shop In Cambrai dans un délai d'un mois précédent le terme de la convention ;

- du non-remboursement par l'association « Shop In Cambrai » à la Ville de Cambrai du traitement indiciaire dont bénéficie l'agent et des charges patronales et autres dépenses générées par l'agent mis à disposition ;
- de préciser que les dépenses seront prévues aux budgets correspondants.

PERSONNEL COMMUNAL. CELLULE DE VEILLE EDUCATIVE. RECOURS A UN INTERVENANT EXTERIEUR. DETERMINATION DU MODE DE REMUNERATION

M. PA VILLAIN - Rapporteur

La Ville de Cambrai a mis en place une cellule de veille éducative visant à accompagner les parents dans la prise en charge du parcours scolaire de leurs enfants et à lutter contre l'absentéisme dès le plus jeune âge.

Il s'agit dans les établissements primaires de la Ville de Cambrai, de mobiliser et de coordonner les intervenants éducatifs et sociaux, les professionnels de l'insertion et de la santé pour repérer les jeunes en rupture ou en voie de rupture scolaire et leur proposer une solution éducative.

Il nous apparaît aujourd'hui opportun de pouvoir recourir à un intervenant pour faire le lien entre les directeurs des établissements primaires de la Ville de Cambrai et la cellule de veille éducative afin de faciliter les remontées d'informations et la détection de situations pouvant conduire un.e jeune à un décrochage scolaire.

Cet intervenant extérieur étant appelé à effectuer des actes déterminés, de façon discontinue (en fonction de sa spécificité et des besoins de la collectivité), la Ville de Cambrai propose un engagement en qualité d'agent vacataire, rémunéré à l'acte, sachant que le besoin est estimé à 25 heures par mois au maximum.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de la mise en place de vacations pour cet intervenant au taux horaire de 22,34 euros brut de l'heure et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir dans ce cadre.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'intervenant sont inscrites au budget.

PERSONNEL COMMUNAL. CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS 2019

M. PA VILLAIN - Rapporteur

Pour répondre à un besoin saisonnier ou occasionnel dans les différents services municipaux pendant la période estivale (de juin à septembre), il y a lieu de procéder à la création d'emplois de non titulaires à temps complet relevant de l'échelle C1 de la fonction publique territoriale.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de la création de :

- 45 emplois à temps complet, d'une durée de 3 semaines pour la saison estivale ;

Ainsi que pour assurer le bon fonctionnement des piscines municipales, la création d'emplois de non titulaires à temps complet d'une durée d'un mois de :

- 7 éducateurs des activités physiques et sportives (titulaire du BPJEPS) ou opérateur des activités physiques et sportives (titulaire du BNSSA), pour le mois de Juillet ;
- 7 éducateurs des activités physiques et sportives (titulaire du BPJEPS) ou opérateur des activités physiques et sportives (titulaire du BNSSA), pour le mois d'Août.

PERSONNEL COMMUNAL. CREATION DE POSTE

M. PA VILLAIN - Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide de la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, à compter du 1^{er} avril 2019.

VERSEMENT DES INDEMNITES

M. LE MAIRE - Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le tableau d'indemnisation.

- AUCUNE AFFAIRE NE RESTANT A TRAITER LA SÉANCE EST LEVÉE